

Cher(e) collègue,

L'Association pour la Création des Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie a maintenant un an. Faute de moyens, le premier numéro du bulletin qui était censé toucher tous les professeurs, n'a pu être envoyé dans les lycées qu'à un seul exemplaire de façon non-nominative. Ainsi certains d'entre vous découvrent aujourd'hui seulement l'existence de l'association. C'est pourquoi ce second bulletin reprend le texte d'orientation de l'ACIREPH afin qu'un maximum de collègues non encore adhérents puissent le devenir. Depuis juin 98 nous avons surtout travaillé à l'organisation d'un colloque national conçu comme un temps fort de la vie de l'association. Il devrait avoir lieu au début ou à la fin des vacances de Toussaint 99 sur deux jours. Voici où en sont nos premières approches.

Le but de ce colloque étant de montrer combien sont forts les besoins d'échange entre professeurs de philosophie, dans la pluralité des conceptions de leur enseignement quant à ses pratiques et à ses finalités, il nous semble qu'il pourrait s'articuler autour de deux orientations essentielles.

- des collègues ont pris l'initiative d'organiser des réunions dans leur région (Lille, Lyon, Nancy, Toulouse, le 93), pour commencer un travail de réflexion sur les pratiques. Le colloque pourrait être l'occasion d'un premier bilan de ce travail. (Vous trouverez ci-dessous les noms des responsables régionaux que vous pourrez contacter si vous souhaitez participer à ces ateliers).
- l'autre moment important de ce colloque pourrait organiser des échanges sur les problèmes majeurs que nous rencontrons dans notre enseignement en relation avec les interventions de chercheurs dont les travaux intéressent notre démarche.

Ainsi devrait être démontrée la nécessité d'une réflexion collective suivie, ce qui confirme l'exigence de la création des IREPH par le ministère.

Une Assemblée Générale de tous les adhérents est prévue pour :

le samedi 20 mars 99 toute la journée, à la Sorbonne :
le matin de 9h à 12h amphi Chasles, escalier E, 3^e étage
et l'après-midi, salle 209, escalier F,
2^e étage de 14 h à 17h 30.

Bien cordialement
et bonne année 1999 !
LE BUREAU.



Bureau de l'association

(élu par le CA le 28 mars 1998)

**François Xavier CHENET
(Président)**

37-39 bd Murat
75016 PARIS

Tél. : 01 40 71 06 08

Université de REIMS

Gérard CHOMIENNE

14, rue de Navarin
75009 PARIS

Tél/Fax : 01 48 78 17 66

Lycée Marcelin Berthelot - PANTIN

Hélène DEGOY (Secrétaire)

8 rue Auguste Blanqui
93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 09 14 58

Lycée Paul Eluard - SAINT-DENIS

**Nicole GRATALOUP
(Vice-présidente)**

4 rue de la Renardière
93100 MONTREUIL

Tél. : 01 48 54 77 65

Fax : 01 48 54 77 76

Lycée Jean Jaurès - MONTREUIL

**Françoise ICART
(Trésorière)**

103 rue Vieille du Temple
75004 PARIS

Tél./Fax : 01 42 72 05 34
06 12 66 27 62

Lycée Galilée
CERGY SAINT CHRISTOPHE (95)

**Franck LELIEVRE
(Vice-Président)**

26 rue du Moulin
14790 FONTAINE ETOUPEFOUR

Tél. : 02 31 26 09 33

Lycée Charles de Gaulle - CAEN

**Francis MARCHAL
(Vice-Président)**

2 place Jehan Rictus
93270 SEVRAN

Tél. : 01 43 83 15 16

Lycée A. Bouloche - LIVRY-GARGAN

Jean-Marie MATAGNE

75 rue Sainte Eutrope
17100 SAINTES

Tél. : 05 46 74 08 60

Lycée Léonce Vieljeux -
LA ROCHELLE

Thérèse MORO

10 rue de Panama
75018 PARIS

Tél. : 01 42 59 10 04

Lycée des Fontenelles
LOUVIERS

**Jeanine REICHSTADT
(Trésorière)**

108, rue de Turenne
75003 PARIS

Tél. : 01 42 72 77 51

I.U.F.M. de CRETEIL
(BONNEUIL SUR MARNE)

**Michel ROTFUS
(Secrétaire)**

137 rue Oberkampf -
75011 PARIS

Tél. : 01 48 06 36 52

Lycée Honoré de Balzac - PARIS

Michel VIGNARD

123, rue du Chemin Vert
75011 PARIS

Tél. 01 40 21 37 13

Lycée Gaston Berger - LILLE



Pour participer aux ateliers régionaux, vous pouvez contacter :

Académie de Caen : Emmanuel Jardin : 5, allée des Longrais, 14200 Hérouville
Saint Clair Tél. : 02 31 94 12 16.

Académie de Créteil : Gérard Chomienne : 14, rue de Navarin, 75009 PARIS
Tél. : 01 48 78 17 66.

Académie de Haute-Normandie : Marie-Thérèse Moro : 10, rue de Panama,
75018 Paris
Tél. : 01 42 59 10 04.

Académie de Lyon : Martine Chiffot : 5, rue de Séze, 69006 Lyon.
Tél. : 04 78 24 27 95.

Académie de Nancy : Liliane Magnien : 5, rue du Gal Fabvier, 54000 Nancy
Tél. : 03 83 27 48 24.

Académie d'Orléans-Tours : Françoise Icart : 103, rue Vieille du Temple, 75004
Paris
Tél. : 01 42 72 05 34.

Académie de Poitiers : Jean-Marie Matagne : 6, rue Cabaudière, 17000 Saintes
Tél. : 05 46 74 08 60.

Académie de Toulouse : Dominique Costantini : La Baïonnette, 81140 Vieux
Tél. : 05 63 33 96 08.

Académie de Lille : Michel Vignard : 2, place Charles Bernard, 75018 Paris
Tél. : 01 42 51 12 79.



Publications récentes

sur l'enseignement de la philosophie

Interventions à la journée philosophique de Dijon :

Alain Renaut (Directeur de l'UFR de philosophie à Paris Sorbonne)

Clarifier les possibles.

Le pluralisme des opinions sur l'état actuel de l'enseignement de la philosophie est normal. Un débat démocratique à ce propos ne saperait pas les fondements de la République. L'indétermination actuelle des programmes a pour effet un enseignement hétérogène qui accroît l'aléatoire de l'examen. Est-il républicain de sacrifier, au nom de la liberté des professeurs, l'égalité des élèves ? " Pourquoi ne pas proposer à côté d'un programme de notions à la fois précisé et considérablement réduit, une liste révisable (par exemple tous les cinq ans par le Groupe technique disciplinaire) de quatre ou cinq problématiques clairement déterminées, correspondant à des champs d'interrogation débordant l'espace philosophique, mais où la philosophie contemporaine est fortement présente ? Qu'il s'agisse de questions éthiques, ou de problèmes soulevés par certains bouleversements scientifiques, ou des interrogations apportées aujourd'hui par les identités culturelles ? " Ce serait garantir l'existence d'un contenu commun à toutes les classes, sans remettre en cause la place de la dissertation ni les choix personnels des professeurs.

Pierre-Henri Tavoillot (professeur au lycée et chargé de cours à Paris IV)

La fin du modèle français.

L'unité de l'enseignement de la philosophie n'a pas résisté à la massification. Un consensus de façade ne peut dissimuler la réalité de la crise : au bac 70 % de notes inférieures à 10, une moyenne réelle s'étagant entre 7 et 8, des écarts de notation entre correcteurs pouvant aller jusqu'à 10 points. L'indétermination du programme dans sa conception traditionnelle aggrave les facteurs socioculturels d'hétérogénéité. La fameuse liberté du professeur de philosophie, censé être " l'auteur de son cours ", laisse jouer une connivence aristocratique dont profitent ceux des élèves qui n'ont pas besoin que soient explicités les règles du

La revue le Débat a publié dans son numéro de septembre 1998 le texte de diverses interventions à la journée disciplinaire de philosophie qui s'est tenue à Dijon le 31 mars 1998. Nous en donnons ici une brève analyse, ainsi que des entretiens de J.-J. Rosat avec Jacques Bouveresse. Nous rendons compte également de la parution du n° 6 de Pratique de la philosophie.

jeu. La philosophie devrait accepter comme les autres disciplines, de renouer avec un véritable programme précisant les connaissances et les compétences requises afin que le contrat scolaire soit clair. Outre un programme de notions, l'enseignement de la philosophie devrait comprendre : 1) quelques repères d'histoire des idées (la naissance de la rationalité, le passage du monde clos à l'univers infini, les Lumières, les critiques de la raison) ; 2/ les grandes thématiques de philosophie générale, clairement référencées (morale et politique, liberté et déterminisme, vérité et discussion, droit naturel et droit positif, etc.) ; 3/ l'étude au moins d'une œuvre inscrite chaque année au programme national ; 4/ une question au choix de philosophie appliquée pouvant faire l'objet d'un travail interdisciplinaire ; 5/ le dégagement d'un temps suffisant pour l'apprentissage de l'argumentation sans lequel la dissertation n'est pas possible.

Pascal Engel (professeur à l'université de Caen)
Réinventer la Philosophie générale

La philosophie au lycée est dans une situation paradoxale : un programme ouvert au point de pouvoir accueillir tous les modes d'approche, rend illisible la référence aux thématiques classiques. Il est nécessaire de recentrer l'enseignement de la philosophie sur sa sphère spécifique. Mais le tropisme propre à la tradition française est d'éclairer les notions par leur histoire, d'où ces réflexes textuels bien connus : le doute = Première méditation, le devoir = Kant, l'inconscient = Freud. Or l'unité de base en philosophie ce n'est pas le texte : c'est le problème. Il y a un espace commun de la philosophie. Il est

constitué par des catégories reconnues : sciences inductives/sciences déductives ; connaissances empiriques/connaissances *a priori* ; éthique conséquentialiste/éthique déontologique, etc. Ces lieux communs de la philosophie générale, et les oppositions doctrinales auxquelles ils donnent lieu, pourraient constituer l'objet repérable d'un enseignement qui serait, à ce compte, assuré d'objectifs explicites et lisibles, sans que soit pour autant sacrifiée la sacro-sainte liberté de l'enseignant.

André Pessel

(Inspecteur général de l'Éducation nationale)

La philosophie des programmes de philosophie.

La norme de l'enseignement de la philosophie existe : elle s'incarne dans la pratique commune des professeurs de terminale et dans leur accord, attesté par leurs réponses aux récents questionnaires sur le programme. Ce dernier n'est pas constitué par des titres de chapitres qui regrouperaient des savoirs à transmettre ; il est le point de départ " naturel " de l'interrogation philosophique. Celle-ci s'articule sur trois pôles : le réel, les notions et les auteurs. Ces pôles ne doivent pas s'autonomiser. Le réel n'est pas un donné extérieur qu'il suffirait de présenter. Les notions ne rassemblent pas un savoir déjà constitué : elles ont pour seul objet de faire réfléchir les élèves sur leur propre parole et sur ce qu'elle contient d'impensé. Les auteurs ne doivent pas être plus lus " pour eux ", pour les thèses qu'ils défendent mais dans le but d'apprendre à penser " par eux ". En bref, il s'agit " d'instituer l'élève comme producteur, à partir de la puissance de pensée qui est la sienne, d'énoncés philosophiquement consistants ".

Bernard Bourgeois (professeur à Paris I ; président du jury de l'agrégation)

Les attentes culturelles et l'exigence philosophique.

L'universalisation critique de l'existence humaine, telle est la fonction de l'école républicaine : c'est à la philosophie que revient de confirmer cette mission. On doit se réjouir qu'elle n'ait pas cessé de la rem-

Texte d'orientation pour

la création des Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie

Ce projet a été élaboré, à la suite d'un long cheminement d'expériences et de problèmes apparus depuis au moins une dizaine d'années dans l'enseignement de la philosophie. Le texte du premier appel a été rendu public en mars 1997, il a reçu un premier soutien très diversifié d'universitaires, de professeurs d'I.U.F.M. et de professeurs de lycée.

Les raisons

Dans tous les lieux où exercent des professeurs de philosophie – lycées, universités et I.U.F.M. –, la situation de l'enseignement de la philosophie a changé : effet de modifications de l'école en général (massification plutôt que démocratisation, diversification des filières et spécification des profils de formation et aussi mutations des attentes selon les générations). Cela engendre des changements qualitatifs profonds, si l'on ajoute de plus – effet de mode ou phénomène structurel ? – que la “ place ” de la philosophie a elle-même changé en regard de la société globale. Les attentes des jeunes élèves n'en sont que plus vives, mais en même temps de sérieuses difficultés apparaissent dans l'exercice de notre métier.

- Il y a souvent trop d'écart, voire une inadéquation, entre ces attentes et l'enseignement qui est proposé. De fait, les professeurs de philosophie ont dû ces dernières années considérablement modifier leurs pratiques. Le modèle unique du cours magistral ou du dialogue socratique ne répond pas toujours, ni à la diversité, ni à la nouveauté des situations d'enseignement. Beaucoup inventent des démarches nouvelles : dans les exercices, les travaux de groupe, l'articulation du travail individuel et collectif, l'incitation au travail autonome et dans la recherche de liaisons avec d'autres disciplines. Souvent, même des professeurs utilisant des méthodes classiques se tournent aussi vers des pratiques innovantes, parfois dans l'urgence d'une situation à débloquer, sans toutefois systématiser la reprise réflexive de leurs pratiques d'enseignement.

- Or chacun reste seul devant la classe, les échanges se faisant à la rigueur avec ses proches collègues, mais l'innovation franchit rarement le seuil de la salle des professeurs. Chacun est donc aussi seul devant ses difficultés. Les pratiques d'enseignement de la philosophie ne sont ainsi ni échangées ni systématiquement réfléchies.

- Les lieux de formation actuels ne permettent pas de répondre à ce genre de besoins : il ne semble presque jamais opportun de “ parler pédagogie ” ou de réfléchir sur les problèmes didactiques de notre discipline dans la majorité des stages de la M.A.F.P.E.N. La richesse et la diversité des innovations restent aussi assez largement absentes de l'actuelle formation initiale telle qu'elle est pratiquée en I.U.F.M. Nos jeunes collègues entrent donc dans le métier, le plus souvent, en ayant comme seul horizon pédagogique le repliement sur soi et l'intériorisation de leurs difficultés.

- Il n'existe donc aucun lieu institutionnel permettant aux enseignants de philosophie de se rencontrer pour échanger des réflexions sur leurs pratiques, les confronter et, le cas échéant, pour trouver des moyens de remédier à leurs difficultés et pour rencontrer sur ces mêmes questions des universitaires, eux-mêmes face à de semblables situations.

Les commissions d'entente et d'harmonisation qui existent aujourd'hui n'ont pas vocation à assumer tous ces rôles et s'avèrent même insuffisantes pour rendre possible une réflexion prospective sur les épreuves du Baccalauréat et sur le sens de l'évaluation. La procédure institutionnelle concernant la

nature et l'évolution du programme n'a pas été assez lisible pour une majorité de professeurs confrontés cependant à la nécessité de l'appliquer sur le terrain.

Ce sont donc ces rôles que pourront jouer les I.R.E.P.H.

Les finalités

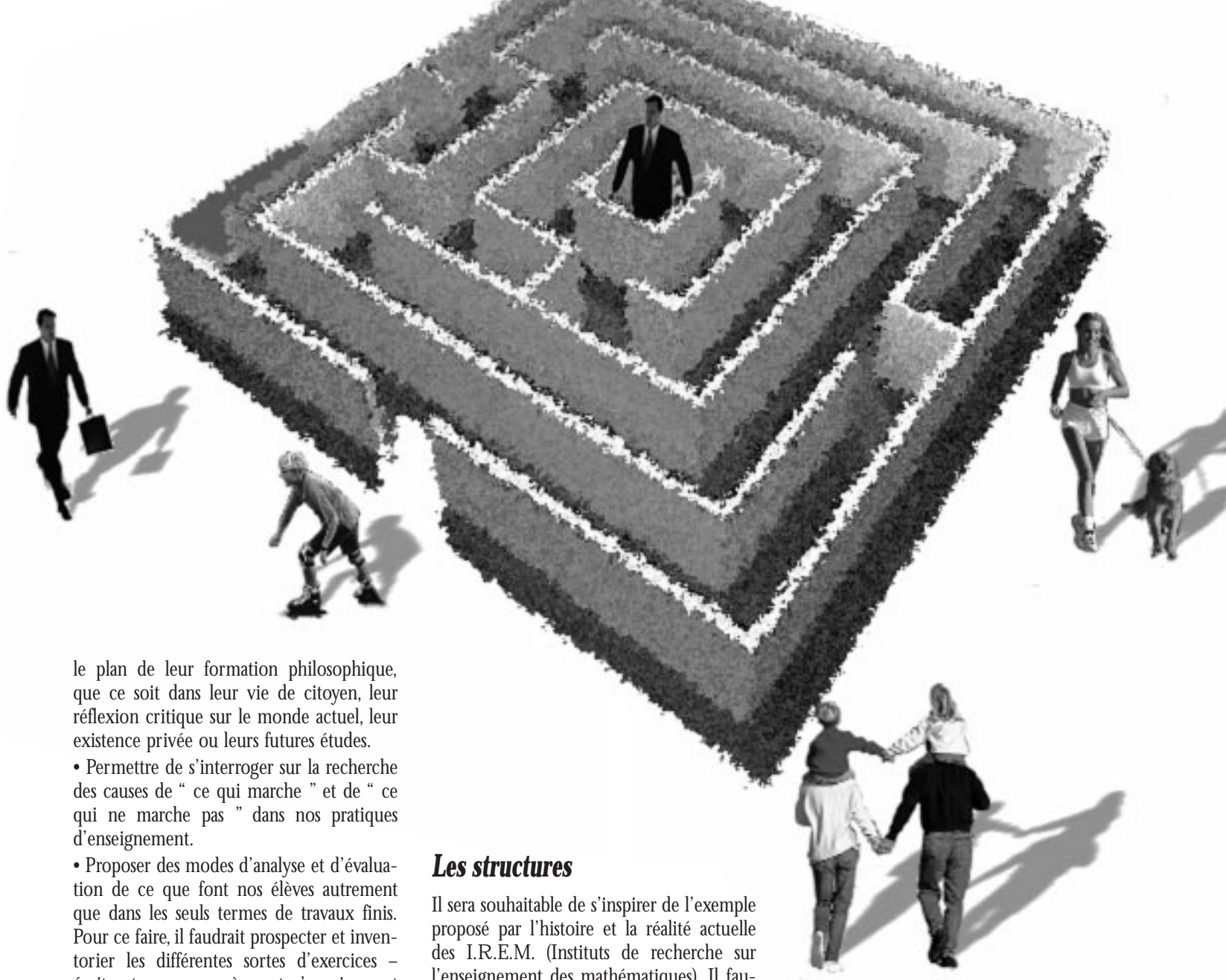
Les I.R.E.P.H. pourront avoir pour vocation de permettre un échange et une réflexion sur les pratiques d'enseignement, dans leurs diversités, sans présupposés pédagogiques ou philosophiques. Il s'agira de partir de ce qui se fait *effectivement* dans les classes sur le plan pédagogique et sur celui des contenus.

Ils pourront devenir des instruments collectifs de formation par les enseignants eux-mêmes qui devront d'abord recenser les besoins de formation, en travaillant avec leurs collègues universitaires, ce qui conduira à conforter les liens organiques et réciproques entre l'enseignement secondaire et le supérieur. Cela rendra aussi possible de mieux penser la transition et les besoins du premier cycle d'enseignement supérieur.

Les travaux de recherche s'efforceront ainsi de :

- Cerner des objets d'analyse, sans partir d'impossibles accords préalables, sur lesquels nous pouvons avoir de profondes divergences : par exemple, la place de la dissertation, le sens de l'évaluation, le rapport entre l'écrit et l'oral et la question plus générale des finalités de notre enseignement.

- Examiner de quoi les élèves ont besoin sur



le plan de leur formation philosophique, que ce soit dans leur vie de citoyen, leur réflexion critique sur le monde actuel, leur existence privée ou leurs futures études.

- Permettre de s'interroger sur la recherche des causes de " ce qui marche " et de " ce qui ne marche pas " dans nos pratiques d'enseignement.
- Proposer des modes d'analyse et d'évaluation de ce que font nos élèves autrement que dans les seuls termes de travaux finis. Pour ce faire, il faudrait prospecter et inventorier les différentes sortes d'exercices – écrits et oraux – où peut s'exprimer et s'évaluer le travail de l'élaboration philosophique.
- Devenir alors un instrument d'analyse théorique de ces pratiques et de repérage de l'ampleur du décalage entre ce que chacun croit faire et ce que chacun fait réellement.
- Faire le point sur la multiplicité des registres de difficultés rencontrées dans l'exercice de notre métier par rapport aux différentes séries de Baccalauréat.
- Examiner la place que doit occuper la philosophie dans les formations post-baccalauréat.
- Organiser des échanges avec d'autres modèles d'enseignement de la philosophie à l'étranger et approfondir cet éclairage réciproque, par la recherche universitaire sur l'histoire de l'enseignement de la philosophie, selon la tradition française.

Il va de soi que la mise en œuvre de ces programmes de recherche conduira à ce que les I.R.E.P.H. deviennent des lieux où seront évalués les besoins de formation initiale ; ils deviendront donc des acteurs de cette formation initiale et permanente.

Les structures

Il sera souhaitable de s'inspirer de l'exemple proposé par l'histoire et la réalité actuelle des I.R.E.M. (Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques). Il faudra surtout éviter le risque d'une " professionnalisation " de cette recherche comme résultante d'un éloignement de la pratique de la classe et surtout affirmer *le principe* que ce sont les professeurs de philosophie qui se doivent d'être aussi les acteurs des recherches didactiques de leur discipline. Un statut d'enseignant-chercheur du second degré devra être, à cette fin, défini. Il pourrait devenir utile pour d'autres disciplines.

Des heures de décharge seront attribuées aux enseignants-chercheurs pour leur permettre de préparer, de réaliser et de suivre les programmes de recherche sur le terrain.

Créés et placés sous la tutelle directe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les I.R.E.P.H. travailleront en liaison avec les Inspections pédagogiques régionales et générale de philosophie, avec

les universités et les I.U.F.M. Leur statut leur assureront la liberté de recherche.

Les I.R.E.P.H. se formeront par réseaux en fonction des secteurs géographiques et des Académies et nationalement. Des structures académiques de coordination et une structure nationale seront mises en place, sous forme de comités scientifiques de pilotage, dans le but d'assurer les échanges nationaux, la distribution et le contrôle des ressources nécessaires à leurs bons fonctionnements.

La création des I.R.E.P.H. représentera donc une *chance pour tous* d'appréhender mieux la nécessaire relation entre l'enseignement et la recherche, ainsi que celle entre la formation initiale et la formation continue des professeurs de philosophie.